



La bibliothèque se situe au premier étage du bâtiment

elle est ouverte de 9h à 18h
du lundi au vendredi
en période universitaire

Fermeture pendant les vacances de Noël, de Printemps et d'Eté

Les moniteurs de la bibliothèque accueillent le public
en compagnie des documentalistes.

Claude Aparisi
c-aporisi@lille.archi.fr / 03 20 61 95 15

Nadia Camier
n-camier@lille.archi.fr / 01 55 97 53 69

Florence Wierre
f-wierre@lille.archi.fr / 03 20 61 95 53

Flora Bouteloup
f-bouteloup@lille.archi.fr / 03 20 61 95 57

Bibliothèque

GUIDE DU LECTEUR

2015-2016

école nationale supérieure
d'architecture et de paysage de Lille
2, rue Verte 59650 Villeneuve d'Ascq
Métro Ligne 1 Station Hôtel de Ville
www.lille.archi.fr

Tél 03 20 61 95 55

ARCHITECTURE
PAYSAGE
URBANISME
AMÉNAGEMENT
TERRITOIRE
STRUCTURE
HABITAT
PATRIMOINE
ARTS
DESIGN
ARCHITECTURE

P u b l i c

La bibliothèque de l'ENSAP de Lille a pour mission d'accompagner l'enseignement de l'architecture et du paysage ainsi que ses disciplines connexes.

Au service des étudiants, des enseignants et des chercheurs de l'établissement, ainsi qu'aux étudiants des universités et des écoles d'ingénieurs lilloises, elle accueille également, en consultation sur place, les lecteurs extérieurs.

C o l l e c t i o n s

Domaines couverts :

- l'architecture et le paysage
- théorie, conception, histoire, typologies, monographies d'architectes, paysagistes
- l'urbanisme, la construction, le design, les arts, les sciences humaines

Documents en libre accès :

- 14 000 ouvrages
- 170 titres de revues en cours
- 500 DVD
- un fonds cartographique régional

Sur demande :

- des diplômes d'étudiants (PFE, TPFE, MES)
- un fonds d'ouvrages plus anciens
- des collections de revues depuis les années 1950

Le catalogue de la bibliothèque est en ligne :

www.lille.archi.fr / rubrique bibliothèque

P r ê t

L'accès à la bibliothèque est libre et gratuit. Le prêt est réservé aux étudiants et enseignants de l'école, ainsi qu'aux étudiants des universités et écoles supérieures lilloises sous conditions.

La durée du prêt* est de 2 semaines pour 5 documents maximum. Le renouvellement du prêt est possible, une fois, pour tous les documents, à l'exception des documents réservés par d'autres lecteurs. La réservation de documents est possible dans la limite de 3 documents simultanément.

* *Durée portée à 3 semaines pour les étudiants HMO et les doctorants inscrits.*

Les revues, les ouvrages signalés d'une bande rouge, les diplômes d'étudiants sont exclus du prêt.

La consultation des travaux d'étudiants est accessible à partir du Master pour les étudiants en architecture et à partir de la deuxième année pour les étudiants en paysage. Une dérogation peut être accordée à la demande d'un enseignant.

Tout retard entraîne une suspension de prêt égale aux temps de retard. Un document perdu ou abîmé devra être remplacé.

Le prêt entre bibliothèque (PEB) permet de faire venir pour une durée de 15 jours des documents d'autres bibliothèques, dans la limite de trois documents par mois.

Ce service est accessible aux enseignants, aux étudiants à partir du master et aux étudiants de licence sur dérogation.

S e r v i c e s

- 55 places assises
- 14 postes informatiques pour consulter le portail documentaire :
 - le catalogue commun des bibliothèques des écoles d'architecture
 - la base de données consacrée aux revues
 - des ressources en ligne : sites spécialisés, documents ou revues numériques
- 1 photocopieur scanner et un scanner A3.
Pour le public extérieur, une carte visiteur est disponible au bureau comptable de l'école.
- une aide à la recherche documentaire
- un service d'actualité constitué d'une revue de presse et de dossiers de presse thématiques.